



DEL-2024- 0077

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 14
Votants : 16

OBJET :

**LOCATION SALLE
SAINT FRANCOIS**

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 12 décembre
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H 00
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2024

PRESENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M CARETTE C., M BOUCHEREAU F., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., Mme JOLIVET C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B.,

EXCUSES : M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M BAUDRY M., Mme PASQUEREAU C.,

POUVOIRS : M BAUDRY a donné pouvoir à M EVIN

Mme PASQUEREAU a donné pouvoir à Mme FONTENEAU

Secrétaire de séance : M SOURISSEAU Bernard

Actuellement, la salle Saint François est prêtée gratuitement après une sépulture.

Il est proposé que la salle soit louée sur demande écrite au Maire si possible un mois avant la date prévue, et suivant le calendrier à l'occasion d'une messe souvenir sous condition que la sépulture du défunt soit dans le cimetière de la commune.

Le montant de la location est versé à la prise des clés. Un chèque caution d'un montant de 150 € est également demandé. Ce chèque caution est redonné dans les huit jours qui suivent la location, s'il n'y a pas de dégradation.

Le tarif de la location proposé par la commission est de 50 € la journée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'instaurer ce tarif de location et de valider le règlement de la salle.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le

16 DEC. 2024

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le : 16 DEC. 2024

Pour extrait conforme au Registre
Fait au jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,
Pascal EVIN



DEL-2024- 0077

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 14
Votants : 16

OBJET :

LOCATION SALLE
SAINT FRANCOIS

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 12 décembre
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H 00
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2024

PRESENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M CARETTE C., M BOUCHEREAU F., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., Mme JOLIVET C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B.,

EXCUSES : M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M BAUDRY M., Mme PASQUEREAU C.,

POUVOIRS: M BAUDRY a donné pouvoir à M EVIN

Mme PASQUEREAU a donné pouvoir à Mme FONTENEAU

Secrétaire de séance : M SOURISSEAU Bernard

Actuellement, la salle Saint François est prêtée gratuitement après une sépulture.

Il est proposé que la salle soit louée sur demande écrite au Maire si possible un mois avant la date prévue, et suivant le calendrier à l'occasion d'une messe souvenir sous condition que la sépulture du défunt soit dans le cimetière de la commune.

Le montant de la location est versé à la prise des clés. Un chèque caution d'un montant de 150 € est également demandé. Ce chèque caution est redonné dans les huit jours qui suivent la location, s'il n'y a pas de dégradation.

Le tarif de la location proposé par la commission est de 50 € la journée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'instaurer ce tarif de location et de valider le règlement de la salle.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 16 DEC. 2024

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le : 16 DEC. 2024

Pour extrait conforme au Registre
Fait au jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,
Pascal EVIN